



Déclarations et Discours

No. 86/4

SUR LA VOIE D'UNE PLUS GRANDE SÉCURITÉ MONDIALE

Déclaration prononcée par M. J. Alan Beesley, ambassadeur du Canada auprès de la Conférence du désarmement, à cette Conférence, Genève, le 11 mars 1986.

Monsieur le Président, j'aimerais faire aujourd'hui quelques brèves remarques sur trois des principaux points inscrits à l'ordre du jour :

Point 4 : Armes chimiques;

Point 5 : Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique; et

Point 1 : Interdiction des essais nucléaires

On se souviendra que j'ai fait part de la position du Canada sur les nombreux aspects de chacune de ces questions dans ma déclaration du 4 février 1986 en séance plénière. Aujourd'hui, j'aimerais traiter des mesures concrètes que la Conférence du désarmement pourrait et, selon nous, devrait prendre sur chacun de ces points, en tenant compte du fait que les travaux d'étude, les délibérations et les négociations de la Conférence n'en sont pas au même stade pour chacune des questions.

Point 4 : Armes chimiques

Il est évident que la Conférence est plus avancée dans ses travaux concernant un accord général sur les armes chimiques que sur tout autre point à l'ordre du jour. À cet égard, il est encourageant, mais non surprenant toutefois, que les délégués à la Conférence, à l'issue de leur dernière rencontre, aient pu s'entendre sur le rétablissement du Comité spécial sur les armes chimiques. Néanmoins, il n'y a pas lieu pour nous d'en tirer une satisfaction particulière. Lorsque nous avons ouvert cette session il y a plus d'un mois, les attentes se faisaient plus précises quant aux perspectives de progrès dans ces négociations. De récents rapports sur de nouveaux cas d'utilisation d'armes chimiques, qui ont conduit le Secrétaire général des Nations Unies à instituer une enquête, devraient avoir renforcé notre conviction que des progrès doivent être faits sans plus attendre.

Dans ma déclaration du 4 février, j'ai fait part de l'intention du Canada de soumettre des documents susceptibles de faire progresser les négociations concernant un traité global sur les armes chimiques. Je puis maintenant informer les membres de la Conférence que le Canada a remis aujourd'hui au secrétariat, afin qu'il soit distribué aux délégations, un document intitulé *Handbook for the Investigation of Allegations of the Use of Chemical or Biological Weapons*. Comme je l'ai mentionné précédemment, ce document de travail définit quels sont les procédures, le matériel et les normes applicables pour que les conclusions d'une enquête sur les cas signalés d'utilisation d'armes chimiques soient aussi complètes, convaincantes et impartiales que possible. Il s'appuie sur l'expérience et les connaissances canadiennes, mais fait également mention des contributions importantes apportées par plusieurs autres pays ayant effectué des recherches approfondies dans ce domaine, notamment la Suède, la Norvège et la Finlande.

Tel qu'indiqué dans l'introduction, ce guide sera, d'une part, utile à court terme dans le contexte des
